



Comité de Bassin de Guadeloupe

Assemblée plénière du Comité de Bassin du
08 mars 2012, à l'hôtel Saint-Georges, à SAINT-CLAUDE

Le jeudi 08 mars 2012 à 10h40, s'est tenue à l'hôtel Saint-Georges à SAINT-CLAUDE, la réunion plénière du Comité de Bassin sous la présidence de M. Amélius HERNANDEZ.

REPRESENTANTS DE LA REGION

- ⇒ Mme MAXO Michèle
- ⇒ Mme MERI -CINGOUIN Roberte

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT

- ⇒ M. HERNANDEZ Amélius
- ⇒ M. CLAUDE MAURICE Eddy

REPRESENTANTS DES COMMUNES

- ⇒ Mme THOMAR Maguy

REPRESENTANTS DES DIVERSES CATEGORIES D'USAGERS

- ⇒ M. COURTOIS Jean
- ⇒ M. MERCIER Geoffroy
- ⇒ Mme COUVIN-ASDRUBAL Pauline
- ⇒ M. CLAVERIE-CASTETNAU Michel
- ⇒ Mme MONTI Dominique
- ⇒ M LOGNOS Jean-Claude

REPRESENTANTS DES SOCIO PROFESSIONNELS

- M. JEREMIE Jean-Jacques

REPRESENTANTS DE L'ETAT

- ⇒ Mme FAUCHER Pascale pour le Préfet
- ⇒ Mme BADLOU Catherine pour la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du logement (DEAL)
- ⇒ M. HALLAKOU pour la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt
- ⇒ Mme ROUSSELET pour l'Agence Régionale de santé
- ⇒ M. LEMESNAGER pour la Direction de la mer
- ⇒ M. MOMPENAT Jean-Marc, Directeur du Bureau des ressources géologiques et minières
- M. CAILLAU Eric pour l'ONEMA (en clair) ? à vérifier

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ⇒ M. LUBETH – Directeur de l'Office de l'Eau Guadeloupe
- ⇒ Mme DONGAL – directrice adjointe Office de l'Eau Guadeloupe
- ⇒ Mme DOCAN - Office de l'Eau Guadeloupe
- ⇒ M. RAMIN – Chambre d'Agriculture

POUVOIRS DONNES

Sans objet

Le quorum étant atteint, M. HERNANDEZ débute la séance en souhaitant ses vœux de bonne année aux membres du comité de bassin à l'occasion de cette première réunion de l'année 2012.

Il adresse quelques mots de bienvenue à M. Bernard LUBETH, le nouveau directeur de l'office de l'eau Guadeloupe. Il termine par une pensée particulière pour M. Eric NELSON, le président de la chambre d'agriculture, membre du comité de bassin décédé en février 2012.

L'ordre du jour, modifié en son point 2 sur proposition du secrétariat technique de bassin est le suivant:

Points à délibérer :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 30 septembre 2011 modifiant le règlement intérieur
2. Délibérations relatives à la désignation de la délégation du comité de bassin au forum mondial de l'eau et à l'engagement du président.

Points pour informations :

3. Présentation des conclusions des réunions du comité national de l'eau de juin et novembre 2011
4. Plan d'action du Schéma National des Données sur l'Eau
5. Suites données à la motion relative à l'intégration de l'exécutif de l'office de l'eau au comité de bassin
6. Décret relatif à la réduction des pertes dans les réseaux
7. Suites données à la présentation au comité de bassin du Schéma départemental mixte eau et assainissement
8. Programme pluriannuel d'intervention de l'office de l'eau : bilan consommation 2011

1 – Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 30 septembre 2011 modifiant le règlement intérieur

Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 30 septembre 2011 a été envoyé aux membres du Comité de Bassin avec la convocation.

Mme MERI CINGOUIN note que la liste des présents à la séance du 30 septembre est incomplète. Son nom ainsi que celui de M. Louis GALANTINE n'y figurent pas alors qu'ils étaient effectivement présents.

Par ailleurs, elle souligne que les membres du Comité de bassin étaient tous favorables au regroupement des entités gestionnaires des services « eau et assainissement au sein d'une structure unique mais qu'il n'y avait pas unanimité pour l'adhésion à une structure existante.

M.HERNANDEZ répond que la question soumise aux membres du comité de bassin portait sur la création d'une structure unique par adhésion à une structure existante et que cette option a été retenue à la majorité des voix exprimées.

L'approbation du PV modifié tel que demandé par Mme MERI CINGOUIN est soumise aux voix de l'assemblée plénière. **Il est adopté à la majorité (1 abstention).**

2) Délibérations relatives à la désignation de la délégation du comité de bassin au forum

Secrétariat du Comité de Bassin – DIREN - Chemin des Bougainvilliers – 97 100 BASSE-TERRE 2/
Tél : 05 90 99 35 60 – Fax : 05 90 99 35 65 – Mèl : semad@guadeloupe.ecologie.gouv.fr

mondial de l'eau et à l'engagement du président.

Les rapports sont présentés par Mme DOCAN de l'office de l'eau.

Le 6^{ème} forum mondial de l'eau se tiendra en France à Marseille du 12 au 17 mars 2012. Il s'agit d'un événement majeur sur les questions de l'eau qui se tient tous les 3 ans depuis 1997 sous le pilotage du Conseil Mondial de l'Eau et d'un pays d'accueil. Son objectif est de mobiliser les imaginations, les innovations, les savoirs faire, pour faire avancer la cause de l'eau.

Deux rendez-vous particuliers sont signalés :

- jeudi 15 mars 2012 -11h00 – session relative à la Cible Prioritaire Région Europe n°11 « adapter la gestion de l'eau aux contextes des régions ultrapériphériques Européennes (RUP) pilotée par l'Office de l'Eau Martinique
- vendredi 16 mars 2012 – 13h00 – signature du Pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins par les représentants des Organismes de Bassin.

Aux fins d'assurer une représentativité du Bassin de la Guadeloupe, il a été proposé de constituer une délégation du Comité de Bassin. La prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription au forum de 8 membres du comité de bassin, à hauteur de 2 500 euros maximum par participant devait se faire par l'ONEMA par le truchement de l'office de l'eau. Mais ces modalités ont été remises en cause par le comptable de l'ONEMA.

Aussi, compte tenu des délais, le bureau du Comité de bassin a retenu 8 membres sur proposition du Secrétariat Technique de Bassin répondant aux critères suivants : d'une part participation des présidents du comité de bassin et de l'Office de l'Eau, des représentants du Comité de bassin au comité national de l'eau et d'autre part participation d'un représentant par collège

La délégation ainsi proposée est constituée de : M. Amélius HERNANDEZ, M. Marcel SIGISCAR, Mme Roberte MERI-CINGOUIN, M. Richard YACOU, M. Jean-Claude LOGNOS, M. Jean COURTOIS, Mme Pauline COUVIN-ASDRUBAL, M. Jean-Jacques JEREMIE .

M. LOGNOS signale que la chambre d'agriculture n'est pas en mesure de prendre en charge son billet suite à l'absence d'autorité décisionnaire.

M. HERNANDEZ souhaite que M. LOGNOS se rapproche de l'office de l'eau afin d'examiner ce qui est possible de mettre en œuvre pour permettre à la chambre d'agriculture d'être représentée au forum mondial de l'eau.

Suite aux différents échanges, **le comité de bassin approuve la délégation proposée ainsi que les modalités de prise en charge.**

M. HERNANDEZ demande à l'office de l'eau de collecter les numéros de téléphone des différents membres de cette délégation ainsi que leurs lieux d'hébergement durant le forum.

S'agissant des engagements à prendre au cours du forum mondial de l'eau, Mme DOCAN en résume le contenu.

Cet engagement rappelle :

- le rôle important des comités de bassin dans la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau
- l'appui technique et financier des agences de l'eau, offices de l'eau, ONEMA, dans la conduite des actions afférentes
- les outils à favoriser pour une meilleure gestion de la ressource et des milieux et satisfaction des usages (gestion intégrée associée à une bonne gouvernance, gestion concertée des bassins fluviaux transfrontaliers, l'éducation, la formation, la sensibilisation, connaissances objectives des

pressions et impacts, prospective, le développement d'aides techniques et financières de la part des pays développés vers les plus démunis.

Fort de ce constat, les présidents de Comité de bassin, ont décidé de s'engager pour :

- promouvoir la démocratie de l'eau grâce aux partenariats institutionnels
- contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire grâce à la coopération décentralisée.

Ces engagements seront renforcés par le pacte mondial pour une meilleure gestion de l'eau des bassins.

A l'issue de cette présentation Mme MAXO demande si ces engagements vont déboucher sur des actions concrètes.

M. HERNANDEZ répond que la signature de cet engagement constitue la phase initiale d'une démarche menée par des acteurs de l'eau qui agissent au quotidien et s'engagent dans la durée. Pour ce qui concerne la zone Caraïbes, les dispositions contenues dans cet engagement ont fait l'objet de travaux et ont été arrêtées lors des journées de l'eau qui se sont déroulées en Guadeloupe en octobre 2011. Ces dispositions seront suivies par des acteurs locaux qui serviront de relais : Guadeloupe et Martinique pour la zone Caraïbes et Amérique centrale – Mayotte et Réunion pour l'océan indien. Les actions ne prendront forme que par rapport aux engagements pris.

Mme DOCAN ajoute que des actions répondant à ces engagements sont d'ores et déjà initiées par le biais de la convention partenariale entre le bassin de la Guadeloupe et le bassin Adour Garonne et le projet Caraïbes Hycos.

Mme MONTI poursuit en indiquant que la session du 15 mars consacrée à l'eau dans les RUP est fondamentale et c'est à cette tribune qu'il va falloir parler et faire entendre nos spécificités.

A l'issue de ces échanges, **le comité de bassin donne mandat au président pour signer la convention d'engagement au cours du forum mondial de l'eau.**

Mme MERI-CINGOUIN souhaite que ces documents (convention d'engagement et pacte mondial) soient transmis par le secrétariat technique de bassin à la Région pour information.

3) Présentation des conclusions des réunions du comité national de l'eau de juin et novembre 2011

Certains membres du comité de bassin n'ayant pas reçu ou pu prendre connaissance du rapport relatif à ce point de l'ordre du jour, le rapport leur sera renvoyé après vérification des adresses et ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du comité de bassin.

Mme MERI-CINGOUIN souhaite que les convocations et les documents préparatoires lui soient envoyés par fax.

Mme FAUCHER prend note de cette attente et explique que les transmissions électroniques qui se généralisent répondent à une préoccupation de développement durable.

M.MOMPELAT du BRGM propose que les documents préparatoires soient accessibles sur internet. **Dans l'attente de la création du site internet de la DEAL, les documents pourront être mis à disposition sur le site de l'Office de l'Eau.**

4 – Plan d'action du Schéma national des données sur l'eau dans les DOM

Mme BADLOU présente le rapport relatif au projet de plan d'action pour l'outre-mer du schéma national des données sur l'eau.

Le projet de plan d'action pour l'outre-mer du schéma national des données sur l'eau a été élaboré suite aux différents échanges intervenus courant 2011 entre l'ONEMA, les DEAL et les offices de l'eau des DOM. Il a été présenté le 9 novembre 2011 au Comité National de l'Eau qui a émis un avis favorable au projet sous réserve de de quelques ajustements à apporter.

Il comporte un calendrier annuel des actions à conduire et, pour chaque action, les échéances prévisionnelles des résultats attendus, le ou les pilotes de l'action, les opérateurs pressentis et les moyens prévisionnels.

Il contient une soixantaine d'actions réparties dans six grands domaines:

- Gouvernance du SIE : ensemble des actions requises pour la cohérence et la coordination du SIE.
- référentiel des données: administration des jeux de données de référence du SANDRE (service d'administration national des données et référentiel sur l'eau)
- méthodes : développement d'un corpus de méthodes nécessaires pour produire les données concernant l'état des eaux, les pressions et leurs impacts, l'économie de l'eau, etc.
- production de données: se rapporte à tout ce qui aboutit à la création de la donnée au travers de différents dispositifs de production : observations, réseaux de mesures, etc.
- bancarisation et outils nationaux de traitement des données : intégration des données produites localement dans les banques de données nationales (banques HTYDRO, Ades, Quadriga, Naiades, etc.)
- outils de diffusion des données: mise en place d'un portail de bassin pour l'accès aux données sur l'eau, comme il en existe à la Réunion et à la Martinique, qui sera généralisé dans les autres bassins d'outre-mer.

Le coût total de l'ensemble du plan d'actions pour les 5 bassins d'Outre-Mer et les trois années 2012, 2013, 2014 est estimé à environ 25,6 millions d'euros soit environ 1,7millions d'euros par DOM par an.

Les opérateurs scientifiques et techniques pressentis pour la mise en œuvre de ce plan sont : ADEME, BRGM, IRSTEA, Ifremer, Ineris, INRA, IRD, MNHN, SCHAPI, UAG, etc.

Les sources de financement considérées sont:

ONEMA : 8 000K€

Opérateurs : 2 000 K€

Offices de l'eau : 8 000 K€

ETAT : 5 600 K€

Autres (Collectivites, FEDER) : 2 000 K€

Mme MONTI propose de prendre en compte dans le plan d'action deux sujets : Le premier c'est la réactivité du milieu marin au phosphore ; le second concerne la capacité des mangroves à épurer la matière organique.

Le comité de bassin demande que cette proposition soit prise en compte dans les dispositions pour la Guadeloupe.

Mme BADLOU répond que cette demande sera formulée à l'ONEMA lors du séminaire inter dom qui se tient du 21 au 28 mars en région parisienne.

5) Suite donnée à la motion relative à l'intégration de l'exécutif de l'office de l'eau au comité de bassin

Le Comité de Bassin réuni en séance plénière le 30 juin 2011 a adopté une motion relative à l'intégration de l'exécutif de l'office de l'eau dans le Comité de Bassin. Cette motion propose une modification de l'article R213-57 du code de l'environnement.

Cette motion a été transmise à la DGALN/DEB par courrier officiel du DEAL daté de septembre 2011 demandant de saisir le service ministériel concerné sur cette affaire.

Par courriel adressée en janvier 2012, la DGALN/DEB a informé la DEAL qu'elle n'avait pas effectué cette saisine car la démarche doit être conduite de manière globale et homogène dans les DOM.

Or tous les Comités de Bassin n'ont pas délibéré sur l'intégration de l'exécutif de l'office de l'eau au sein du Comité de Bassin. Par ailleurs, le Comité de Bassin de la Réunion a proposé des modifications à :

- l'arrêté du 9 août 1995 fixant les modalités d'élection des représentants des régions et des départements et les modalités de désignation des représentants des communes aux comités de bassin
- l'arrêté du 17 juillet 1995 fixant la représentation du Collège Etat et de ses établissements publics et du représentant des milieux socio-professionnels au Comité de bassin.

La DGALN/DEB demande au Comité de Bassin Guadeloupe de proposer les modifications réglementaires qu'il jugerait nécessaires notamment sur ces textes et au niveau du code de l'environnement en prenant en compte le cas de la collectivité de Saint-Martin.

Suite aux différents échanges et en réponse à l'intervention de M. CLAVERIE CASTELNAU, M. HERNANDEZ demande :

- de transmettre aux autres bassins la motion prise par le comité de bassin Guadeloupe sur ce sujet
- de préparer pour un prochain comité de bassin, un rapport sur les redevances applicables dans les différents DOM.

6) Décret relatif à la réduction des pertes dans les réseaux

Le rapport est présenté par Mme DOCAN. Le texte du décret n° 2012-971 du 27 janvier 2012 est distribué en séance. Il porte sur :

- la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement en son article 1^{er}
- la réalisation d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution lorsque le rendement est inférieur au rendement seuil défini ci-après ; comprenant s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau, et devant être établi, avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel la non atteinte du taux a été constatée.
- la majoration du taux de la redevance pour l'usage " alimentation en eau potable" lorsque le plan d'action susmentionné n'est pas réalisé avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel la non-atteinte du taux a été constatée. Ce taux est multiplié par 2.

- la définition de rendement seuil de 85% ou de 65 % + 0,2 Indice Linéaire de Consommation)¹ lorsque le rendement de 85 % n'est pas atteint.
- l'intégration à compter du 1^{er} janvier 2014, dans les formulaires de déclaration relatifs à l'usage alimentation en eau de l'indice linéaire de consommation, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, le rendement de distribution mentionné au Rapport sur le Prix et la Qualité du Service publié l'année précédant la déclaration.

M. MERCIER indique que c'est toujours le consommateur qui paiera in fine la modernisation du réseau. Il ajoute que le décret n'est qu'une extension au territoire de la Guadeloupe de ce qui existe en métropole depuis 10 ans.

M. HERNANDEZ indique que les usagers ne sont pas systématiquement sollicités pour la modernisation. L'assainissement collectif est payé uniquement par les personnes qui sont raccordables.

Mme DOCAN souligne que le décret incite à faire du préventif et à ne pas se contenter du curatif.

M. HERNANDEZ conclut les échanges sur ce sujet en notant que le décret fixe des objectifs qu'il faut se donner les moyens d'atteindre malgré les difficultés.

7) Programme pluriannuel d'intervention de l'office de l'eau : bilan consommation 2011

Le rapport est présenté par Mme DONGAL.

Le PPI 2008-2012 en cours a été approuvé par le Comité de Bassin Guadeloupe et adopté par le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Guadeloupe le 29 avril 2009.

Les premières demandes de subventions adressées à l'Office de l'Eau Guadeloupe ont été enregistrées en fin d'année 2009. L'année 2010 a été marquée par une augmentation des dossiers de demandes de subventions, particulièrement dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Au cours de la période 2008-2011, 71 demandes de subventions ont été adressées à l'Office de l'Eau Guadeloupe. Parmi ces demandes d'aides, 64 dossiers étaient éligibles au titre du PPI 2008-2012 révisé.

Plus d'une trentaine de demandes de subventions a été validée par la Conseil d'Administration, la Commission d'Attribution des Aides et la Direction de l'Office de l'Eau Guadeloupe pour un montant total d'aides attribuées de plus 2,2 millions d'Euros.

Tous les sujets ayant été abordés, M. HERNANDEZ remercie les participants et clôt la séance.

Le Président du Comité de Bassin


Amélius HERNANDEZ

¹ ILC – rapport entre le Volume moyen journalier consommé par les usagers augmenté des besoins du Services vente d'eau et le linéaire de réseau